

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

**Décret du 24 avril 1945 tendant à déclarer d'utilité publique des travaux et aménagements nécessaires à la création d'un centre sportif de ski à Vars (Hautes-Alpes).**

Par décret en date du 24 avril 1945, sont déclarés d'utilité publique les travaux et aménagement nécessaires à l'équipement d'un centre sportif de ski sur les communes de Vars, de Risoul, de Saint-André-d'Embrun et de Gulliestre, département des Hautes-Alpes.

L'expropriation devra être poursuivie dans un délai de deux ans à dater du présent décret.